Ordre des techniciennes et
techniciens dentaires
du Québec

RAPPORT ANNUEL

du 1er avril 1998 au 31 mars 1999

Mai 1999

SOMMAIRE

LETTRES DE PRÉSENTATION 5

RAPPORT DU PRÉSIDENT 6

RÉPARTITION RÉGIONALE DES MEMBRES DU BUREAU 8

LISTE DES RÉUNIONS DU BUREAU 8

LISTE DES PRINCIPALES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE BUREAU 9

RAPPORTS DES COMITÉS :

- Comité de directorat de laboratoires 10
- Comité de discipline 10
- Comité des finances et régie interne 11
- Comité de la formation continue 11
  - Liste des cours de formation continue et de perfectionnement 12
- Comité de l'inspection professionnelle 13
- Comité du Journal 14
- Comité des normes d'équivalence 14
- Comité de promotion et des Journées dentaires 15
- Comité de révision des plaintes 15

LE SYNDIC 16

TABLEAU DES MEMBRES 16

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 1999 17

Note : Dans la mesure du possible les textes sont féminisés. L'usage occasionnel du masculin comme neutre ne vise pas à exclure le féminin, mais plutôt à alléger les textes.

100-04833/

Québec, mai 1999

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Assemblée nationale
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'OTTDQ, pour l'année financière du 1er avril 1998 au 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable de l'application
des lois professionnelles,

Linda Goupil

Montréal, mai 1999

Madame Linda Goupil
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Assemblée nationale, Québec

Madame la Ministre,

Conformément à la Loi, il me fait plaisir de vous présenter notre rapport annuel pour l'année financière du 1er avril 1998 au 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Raymond Haché, t.d.

Montréal, mai 1999

Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, il me fait plaisir de vous présenter notre rapport annuel pour l'année financière du 1er avril 1998 au 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Raymond Haché, t.d.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Cher(ère)s membres,

Depuis mon premier rapport comme président de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec, je rêve du moment où je pourrai enfin vous annoncer que la loi sur le directorat de laboratoire est chose faite. Malheureusement, ce n'est pas dans ce rapport que je le ferai. Par contre, je dois dire que le dossier du directorat a grandement progressé cette année. En effet, le ministre responsable, M. Serge Ménard, a déposé à l'Assemblée nationale, un Bill Omnibus no. 454 où l'on retrouvait le projet de loi sur la réglementation des laboratoires dentaires du Québec, chapitre VI.2 *«Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires»*. Toutefois, comme vous le savez, il y eu des élections au Québec en 1998 et le projet de loi est mort au feuilleton. Depuis, nous avons rencontré le nouveau président de l'Office des professions du Québec, M. Jean K. Samson, ainsi que la vice-présidente, M^me^ Sylvie de Grandmont. Lors de cette rencontre, nous avons présenté notre profession puis passé en revue les dossiers et la réglementation qui nous concerne. M. Samson nous a demandé de présenter à l'Office des professions avant l'été 1999 :

1. Notre avis concernant les différents éléments devant servir à l'élaboration des normes de délivrance de permis de directorat de laboratoire dentaire.
2. Les normes et standards de pratique de la technique dentaire.

Pour ce faire, nous avons créé deux comités dont le mandat était d'éclairer le Bureau afin que nous puissions prendre une décision quant à la poursuite de la démarche.

MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Durant l'année, j'ai participé à une rencontre de l'ensemble des délégués provinciaux, à Vancouver. Toutes les provinces étaient représentées et chacun des intervenants y a présenté le profil professionnel de la technicienne et du technicien dentaire : la formation, la réglementation, la délivrance de permis et le contrôle de la qualité. Le but de cet exercice était de recueillir le plus de données possible afin que chaque organisation provinciale puisse en faire l'analyse et poursuivre la discussion en vue d'en arriver à une entente de mobilité de la main-d'oeuvre. Une prochaine rencontre des représentants provinciaux est prévue, à cet effet, à Montréal le 14 et 15 mai 1999.

FORMATION CONTINUE

La reconnaissance professionnelle est directement reliée à la formation. En tant qu'Ordre, c'est notre devoir de favoriser la mise à jour des connaissances de nos membres afin d'assurer au public des services de qualité de la part de nos professionnels.

Des discussions sont entreprises entre l'Office des professions du Québec et les ordres professionnels afin de rendre obligatoire la formation continue pour l'ensemble des professionnels. Nous pensons que cette approche est nécessaire et assurerait une amélioration de la qualité des services professionnels, mais que cette règle devra s'appliquer de façon équitable pour tous, et je fais ici référence au contexte de réglementation actuel des ordres à titres réservés. Cette situation doit changer avant qu'une telle mesure obligatoire s'applique.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Pour faire suite à une recommandation du comité d'inspection professionnelle, le Bureau a nommé M. Paul Legault, t.d. inspecteur. M. Legault sera surtout appelé à faire de l'inspection professionnelle dans la région Est.

BUREAU

Le Bureau a procédé à la nomination de M^me^ Hélène Filion, t.d. comme administratrice de la région ouest pour une période de 4 ans. Cette nomination par le Bureau était nécessaire puisqu'aucun nouveau candidat n'a posé sa candidature suite au départ de M. Charles Carrier. Nous avons également accepté la démission de M. Jean Compagna, t.d. en tant qu'administrateur et nous sommes à la recherche d'un remplaçant ou d'une remplaçante. Je peux vous assurer que ce n'est pas la course folle. M. Compagna a conservé la responsabilité du dossier de la formation continue ainsi que du Journal. Je le remercie chaleureusement pour son support et le travail qu'il a accompli dans les deux comités.

Le Bureau a également entrepris des procédures en usurpation du titre de technicien dentaire. Lorsqu'il y a infraction quant au port du titre et que des plaintes sont portées, nous n'hésitons jamais à agir de façon à faire respecter notre titre professionnel.

RÉFORME DU SYSTÈME PROFESSIONNEL QUÉBÉCOIS

Dans son allocution à la réunion du Conseil interprofessionnel du Québec de mai 1998, le ministre Serge Ménard nous avait déposé un plan d'orientation relativement à la réforme du système professionnel québécois. La nouvelle ministre responsable des lois professionnelles, M^me^ Lynda Goupil, annoncera bientôt sa décision quant à l'orientation qu'elle entend donner à la poursuite de cette démarche.

CONCLUSION

Durant toutes ces années où nous avons travaillé sans ménagement et où nous avons consacré beaucoup d'énergies au dossier du directorat de laboratoire, lequel devrait se conclure, du moins nous l'espérons, à l'automne 1999 par l'adoption à l'Assemblée nationale d'une loi sur la direction de laboratoire dentaire. Sans mettre de côté ce projet, je pense que maintenant il faut que nous nous entreprenions d'autres défis tels que :

1. *La place des techniciennes et techniciens dentaires dans l'équipe de la santé dentaire.*

Pour ce faire, il est important de nous faire connaître des différents intervenants responsables des ordres ainsi que leurs membres. Qui sommes-nous? Que faisons-nous? Quelle est notre formation? Quels sont les avantages à transiger avec le professionnel technicien dentaire?

2. *Le recrutement*

La survie de toutes organisations dépend également de ses effectifs. Il faudra former un comité qui aura pour mandat de sensibiliser les membres potentiels à l'importance d'appartenir à notre Ordre et d'y développer un sentiment d'appartenance et de fierté.

J'aimerais en terminant remercier les membres du Bureau, l'équipe administrative et tous ceux et celles qui ont participé aux différents comités de l'Ordre et qui ont ainsi contribué à l'avancement de la technique dentaire.

Le président,

Raymond Haché, t.d.

RÉPARTITION RÉGIONALE DES MEMBRES DU BUREAU

ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS ÉLUS

Raymond Haché, t.d.	président	Ouest (16)	
Jean Compagna, t.d.	vice-président	Ouest (06)	1er avril au 25 août
Mario D. Sauriol, t.d.	trésorier	Ouest (13)	
Nathan Cohen, t.d.		Ouest (06)	
Hélène Filion, t.d.		Ouest (16)	
Guylaine Gagnon, t.d		Est (03)	

ADMINISTRATRICES NOMMÉES PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Danielle Beaudoin
Yvette Caron-Doucet

PERSONNEL PERMANENT (POUR L'ANNÉE 1998-1999)

Pageau Goyette et associés	Directrice générale et secrétaire	Ginette Gamache
	Soutien administratif	Diane Rémillard
	Service aux membres	Céline Hardy
	Comptabilité	Julie Beaulieu Muriel Ingrassia
	Réception	Karine Foley

LISTE DES RÉUNIONS DU BUREAU

Cinq réunions du Bureau : le lundi 4 mai 1998
Le lundi 15 juin 1998
le lundi 24 août 1998
le lundi 7 décembre 1998
le lundi 15 février 1999

Une assemblée générale annuelle tenue au Palais des congrès de Montréal : le 26 mai 1998

Le Bureau n'a pas tenu d'assemblée spéciale.

LISTE DES PRINCIPALES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE BUREAU

- Rénumération annuelle fixe du président au montant non cumulatif de 10 000 $ en deux versements égaux : avril et janvier de chaque année fiscale; et dans l'éventualité d'une démission du président en cours d'année, ce dernier devra rembourser l'Ordre au prorata du temps restant à faire dans l'année;
- Appui de l'Ordre dans la démarche proposée par le ministre Ménard relativement à la modification du système professionnel québécois et implication et contribution selon ses moyens dans cette réforme en tant que tous les ordres y soient entendus également sans égard à leur importance démographique ou financière;
- Acceptation de la déclaration des membres relativement à l'assurance responsabilité professionnelle obligatoire;
- Présentation de Marc Des Rosiers, t.d. au prix *Mérites du C.I.Q.*;
- Nomination de M[me] Hélène Filion, t.d. administratrice de la région ouest pour une période de 4 ans;
- Application du processus concernant l'usurpation de titre, soit un avis de régularisation pour les fautifs et éventuellement une poursuite pour les récidivistes;
- Poursuites envers des non-membres (3) pour usurpation de titre;
- Nomination de M. Paul Legault, t.d. inspecteur pour la région de l'Est pour une période de 4 ans;
- Formation d'un comité normes et standards lequel est constitué d'un représentant du Bureau de l'Ordre, d'un représentant du cégep Édouard-Montpetit, d'un représentant de chaque secteur d'activité de la technique dentaire (prothèse complète amovible, orthodontie, prothèse squelettique, prothèse partielle fixe) et dont le mandat est d'établir et de proposer au bureau de l'Ordre un document sur les normes et standards de pratique des techniciens dentaires;
- Formation d'un comité des normes de délivrance d'un permis de directorat de laboratoire est formé des anciens présidents et de l'actuel président de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec et dont la mission première est de proposer au Bureau un projet sur les normes de pratique;
- Dons 2 000 $ au Fonds de développement du cégep Édouard-Montpetit pour le projet d'achat d'un système de paralélomêtre sur les prothèses fixes et autres supports.

RAPPORTS DES COMITÉS

COMITÉ DE DIRECTORAT DE LABORATOIRES

MANDAT

Poursuivre les démarches pour la mise en vigueur d'une réglementation dans les laboratoires dentaires du Québec.

MEMBRES DU COMITÉ

Responsable : Raymond Haché, t.d.
Guylaine Gagnon, t.d., Mario D. Sauriol, t.d.

Nombre de réunion : 0

Rapport...Le comité, tout au long de l'année, a assuré le suivi régulier des démarches auprès des différentes instances concernées par le dossier du directorat dont l'avancement vous a été livré au chapitre du rapport du président.

COMITÉ DE DISCIPLINE

MANDAT

Le comité est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel, membre de l'Ordre ou qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction commise aux dispositions du Code des professions, de la loi constituant l'Ordre ou des règlements adoptés conformément au Code des professions ou de la loi constituante, durant l'exercice de sa profession.

MEMBRES DU COMITÉ

Responsable : M[e] Ruth Veillette, avocate
Georges Tsichlis, t.d., secrétaire, Marc Desjardins, t.d.

Nombre de réunion : 0

Rapport...Pour l'exercice 1998-1999, le Comité de discipline n'ayant été saisi d'aucune plainte, le Comité n'a eu aucune activité.

COMITÉ DES FINANCES ET DE RÉGIE INTERNE

MANDAT

Préparer les prévisions budgétaires pour adoption par le Bureau et en assurer le suivi. Négocier les ententes de conditions de travail avec la firme de gestion mandatée pour l'administration. Faire rapport au Bureau des modifications à apporter au budget.

MEMBRES DU COMITÉ

Responsable : Mario Sauriol, t.d.
Raymond Haché, t.d., Ginette Gamache

Nombre de réunions : 2

Rapport...

Le comité a poursuivi cette année son travail de restructuration comptable entamé l'année précédente, afin de lui permettre d'établir plus précisément le coût réel des différents postes budgétaires. Par la suite, il a fait les prévisions budgétaires pour l'année 1998-1999.

Le comité a aussi étudié les problèmes soulevés par l'application du règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle et proposera les ajustements nécessaires afin d'en assurer le respect.

Le comité a, comme à chaque année, revu les termes de l'entente avec la firme Pageau Goyette et associés limitée chargée de la gestion administrative de l'Ordre, laquelle a été reconduite aux mêmes conditions que l'année précédente.

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

MANDAT

Favoriser le maintien et la mise à jour des connaissances dans les différents champs d'activités et scientifiques, afin de favoriser l'évolution de la profession et des membres.

MEMBRES DU COMITÉ

Responsable : Jean Compagna, t.d.
Kerstin Beine, t.d., Chucri Chemali, t.d., Nathan Cohen, t.d., Guylaine Gagnon, t.d.,
Ginette Gamache, Hélène Filion, t.d.

Nombre de réunions : 6

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE (SUITE)

Rapport...Nous avons encore cette année poursuivi notre mandat en offrant de nombreuses activités de formation tant continue que sur mesure. Ces activités se sont déroulées en collaboration avec les Journées dentaires du Québec, l'Université de Montréal et le cégep Édouard-Montpetit, ainsi qu'avec l'aide du département de technique dentaire.

La participation réduite s'est avérée un problème cette année et le comité espère augmenter la participation avec certaines nouveautés comme des démonstrations sur écran et des forums de discussion ciblés sur des sujets d'actualité et permettre aux membres de se démarquer des individus œuvrant à l'extérieur du système professionnel.

Nous désirons remercier encore cette année toutes les personnes et les compagnies qui nous ont permis de réaliser nos objectifs.

Liste des cours de formation continue et de perfectionnement

Date	*Titre de la formation*	*Conférencier*
15 avril 1998	L'occlusion lingualisée *Endroit : Cégep Édouard-Montpetit*	Yvan Lavallée, d.d. Marc Michaud, d.d.
22 avril 1998	La révolution esthétique *Endroit : Cégep Édouard-Montpetit*	André Théberge, RDT
12 septembre 1998	Utilisation du DiamondCrown™, techniques indirectes utilisant ce matériau polyglass-adhésif avancé *Endroit : Cégep Édouard-Montpetit*	Michael Schreck, T.D.C.
17 octobre 1998	ArtGlass et Palajet and Palapress Vario *Endroit : Cégep Édouard-Montpetit*	Stephan Domschke
6 - 7 novembre 1998	Créer la restauration parfaite avec le Vitapan 3D-Master Shade *Endroit : Cégep Édouard-Montpetit*	Marc-André Leriche, MDT
13 février 1999	La prothèse partielle amovible : conception et technique de cas simples et avancés *Endroit :Université de Montréal*	Normand Brien, D.D.S., M.S. Gilles Gauthier, D.M.D., M.S.E. Claude Lamarche, D.M.D., M.S.
22-23 février 1999	Forum de discussion *Endroit : Château Bonne Entente* *Endroit : Hôtel Omni Montréal*	Yves de Sinner
3 mars 1999	L'avenir de la technologie dentaire : choisir le bon système composite *Endroit : Cégep Édouard-Montpetit*	Michael Schreck, t.d.

Total : 37 heures de formation continue

COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MANDAT

Voir à l'application du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession mis à jour par le comité d'inspection. Procéder, si nécessaire, à une enquête sur la compétence professionnelle d'un membre. Participer aux différentes activités d'actualisation ou réunions mises de l'avant par le Conseil interprofessionnel du Québec.

MEMBRES DU COMITÉ

Président : Jean-Yves Labrosse, t.d.
Michel Rodrigue, t.d., secrétaire, Albéni Doiron, t.d. 1er avril – 20 mai

Nombre de réunions : 4

INSPECTEURS NOMMÉS PAR LE BUREAU POUR L'ANNÉE 1998-1999 :

Michel Rodrigue, t.d. (région de l'ouest)
Paul H. Legault, t.d. (région de l'est)

Rapport...Le comité n'a émis aucun constat d'enquête.

Nombre d'inspections menées auprès des membres : 36

Les inspections ont porté principalement sur les points suivants :

- La tenue des dossiers (prescriptions);
- L'asepsie;
- La protection envers les infections;
- La ventilation et l'éclairage;
- L'assurance de responsabilité professionnelle obligatoire;
- Les détecteurs de gaz propane.

Les inspections ont été prioritairement menées selon :

- Nouveaux membres;
- Visite régulière à tous les cinq ans.

Suite aux inspections menées, nous avons compilé les recommandations les plus relatées :

- Les prescriptions où le client n'a pas signé ou il a oublié d'indiquer son numéro de membre;
- Le type d'alliage utilisé;
- Les vaccins;
- Le détecteur de gaz;
- La protection contre les infections.

RAPPORTS DES COMITÉS (SUITE)

COMITÉ DU JOURNAL

MANDAT

Établir les grandes orientations du Journal et choisir les principaux sujets selon les nouveaux développements technologiques dans notre domaine et renseigner les membres sur les nouveaux changements.

MEMBRES DU COMITÉ

Responsable : Jean Compagna, t.d.
Kerstin Beine, t.d., Chucri Chemali, t.d., Nathan Cohen, t.d., Guylaine Gagnon, t.d., Ginette Gamache, Hélène Filion, t.d.

Nombre de réunions : 6

Rapport...Le comité a produit cette année deux parutions et a repensé aux orientations du Journal pour apporter un volet scientifique plus élaboré et un contenu mieux structuré ceci afin de permettre à l'utilisateur de trouver de l'information disponible pour améliorer son quotidien. Le plus grand vœu du comité cette année serait de recevoir plus d'articles et d'idées des membres, de façon à faire de notre Journal un élément de référence et de consultation. Le comité espère grandement avoir de vos nouvelles.

COMITÉ DES NORMES D'ÉQUIVALENCE

MANDAT

Étudier les demandes d'intégration pour les candidats possédant des diplômes étrangers et recommander les candidatures au Bureau pour intégration suite à l'évaluation de leurs compétences.

MEMBRES DU COMITÉ

Responsable : Charles Carrier, t.d.
Jean-Luc Beaulieu, t.d., Raymond Haché, t.d.

Nombre de réunions : 2

Rapport...Le comité des normes d'équivalence a invité trois candidats aux examens d'intégration lors de l'année 1998-1999. Il a aussi fait l'étude de sept dossiers et a recommandé trois personnes aux examens d'intégration. Il y a eu un examen d'intégration en 1998-1999 qui a été réussi et le candidat est devenu membre.

COMITÉ DE PROMOTION ET DES JOURNÉES DENTAIRES

MANDAT DE PROMOTION :

Favoriser un plus grand rayonnement de la profession.

MANDAT DES JOURNÉES DENTAIRES DU QUÉBEC :

Planifier les activités du congrès annuel en collaboration avec les Journées dentaires du Québec : programme scientifique, kiosque d'informations et assemblée générale annuelle.

MEMBRES DU COMITÉ

Responsable : Ginette Gamache
Nathan Cohen, t.d., Raymond Haché, t.d.

Nombre de réunions : 1

Rapport...Nous avons présenté le programme visant à promouvoir la profession de technicienne et technicien dentaire en participant au Journal dentaire du Québec et aux Journées dentaires du Québec.

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MANDAT

Donner à toute personne qui le demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête ou un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte. (L.R.Q., chapitre C-26, art. 123.3).

MEMBRES DU COMITÉ

Réjean Brulé, t.d., Danielle Beaudoin, Russel Théoret, t.d.
Jean-Luc Beaulieu, t.d., Stéphane Provencher, t.d.

Nombre de réunion : 0

Rapport...N'ayant reçu aucune plainte pour l'année 1998-1999, aucune réunion n'a été tenue.

LE SYNDIC

Au cours de l'année 1998-1999, il n'y a pas eu de demande d'enquête non plus d'enquête faite par le syndic et aucune plainte n'a été portée ou signifiée au bureau du syndic.

Comme par le passé, des demandes d'informations et de conseils émergeants, soit de membres ou de dentistes, ont été soumises à l'attention du syndic.

En conclusion, il n'y a aucune demande d'information, d'enquête ou de plainte en suspens au moment de la production du rapport annuel 1998-1999.

Joanne Goudreault, t.d.
Syndic

TABLEAU DES MEMBRES

Nombre de membres au 31 mars 1998 : 364 ***Nombre de membres au 31 mars 1999*** : 366

Intégrations : 17 Réintégrations : 8 Radiations : 25 Décès : 1

Nombre de membres par catégories

Adhérents retraités : 4
Adhérents étudiants : 88
Membres honoraires : 9
Membres actifs : 333
Membres non actifs : 20

Nombre de membres par région

Région de l'est : 81 Région de l'ouest : 272 Autres :13

Les montants de cotisation, selon les catégories

membres actifs	345 $
membres non actifs	115 $ (33,33 % de la cotisation annuelle)
membres nouvellement diplômés	65 $
adhérents retraités	52 $ (15 % de la cotisation annuelle)
membres honoraires	Nil

La cotisation annuelle est payable le 1er avril de chaque année.

ORDRE DES TECHNICIENNES ET TECHNICIENS DENTAIRES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1999

MINVILLE MENARD
Comptables Agréés (S.E.N.C.)

ORDRE DES TECHNICIENNES ET
TECHNICIENS DENTAIRES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1999

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1
RÉSULTATS	2
AVOIR DES MEMBRES	3
BILAN	4
ÉVOLUTION DES LIQUIDITÉS	5
NOTES COMPLÉMENTAIRES	6 - 7
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	8

MINVILLE MENARD
Comptables Agréés (S.E.N.C.)

MINVILLE MENARD

Comptables
Agréés (S.E.N.C.)

9962, Christophe Colomb
Montréal (Québec) H2C 2T6
(514) 383-7301

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
l'Ordre des techniciennes et techniciens
dentaires du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec au 31 mars 1999 et les états des résultats, de l'avoir des membres et de l'évolution des liquidités de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. Notre vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'organisme au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution des liquidités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Minville, Ménard s.e.n.c.

MINVILLE, MÉNARD, Comptables Agréés

Montréal, le 7 mai 1999

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999	1998
REVENUS		
Cotisations des membres	113 835 $	115 198 $
Examen et adhésion	2 119	900
Placement	3 314	454
Publication	5 690	6 868
Formation continue	669	3 145
Annuaire des membres	10 479	9 979
Revenus divers	4 242	3 091
	140 348	139 635
DÉPENSES		
Frais d'administration (annexe 1)	92 088	92 278
Examens	415	---
Recrutement	137	1 373
Assemblée annuelle	3 675	4 463
Publications	8 378	5 503
Honoraires professionnels	2 248	2 619
Assemblées du bureau	1 621	3 041
Annuaire	7 622	8 010
Formation continue	4 356	1 333
Comités (annexe 2)	15 083	5 844
	135 623	124 464
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	4 725 $	15 171 $

ORDRE DES TECHNICIENNES ET TECHNICIENS DENTAIRES DU QUÉBEC

AVOIR DES MEMBRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999	1998
SOLDE AU DÉBUT	21 539 $	6 368 $
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	4 725	15 171
SOLDE À LA FIN	26 264 $	21 539 $

MINVILLE MENARD
Comptables Agréés (S.E.N.C.)

ORDRE DES TECHNICIENNES ET TECHNICIENS DENTAIRES DU QUÉBEC

BILAN

31 MARS 1999

	1999	1998
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	18 261 $	28 654 $
Débiteurs	10 160	4 576
Frais imputables au prochain exercice	2 818	2 634
	31 239	35 864
IMMOBILISATIONS (note 3)	876	2 266
	32 115 $	38 130 $
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	5 851 $	4 673 $
Revenus perçus d'avance	---	11 918
	5 851	16 591
AVOIR DES MEMBRES	26 264	21 539
	32 115 $	38 130 $

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____

_____

Administrateurs

MINVILLE MENARD
Comptables Agréés (S.E.N.C.)

ORDRE DES TECHNICIENNES ET TECHNICIENS DENTAIRES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES LIQUIDITÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999	1998
EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	4 725 $	15 171 $
Éléments hors liquidités		
Amortissement des immobilisations	1 390	1 389
Perte sur disposition d'actif	---	(250)
	6 115	16 310
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	(5 584)	769
Frais imputables au prochain exercice	(184)	(270)
Créditeurs et frais courus	1 178	(17 570)
Revenus perçus d'avance	(11 918)	5 803
	(16 508)	(11 268)
	(10 393)	5 042
INVESTISSEMENT		
Produit de disposition d'immobilisations	---	250
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(10 393)	5 292
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	28 654	23 362
LIQUIDITÉS À LA FIN	18 261 $	28 654 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1999

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu du code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec.

2. CONVENTION COMPTABLE

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de la ligne droite aux taux suivants:

	TAUX
Équipement de bureau	20%
Mobilier et agencement	20%
Système informatique	25%

3. IMMOBILISATIONS

			1999	1998
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Valeur comptable
Équipement de bureau	8 020 $	7 512 $	508 $	762 $
Mobilier et agencement	17 228	16 860	368	553
Système informatique	3 805	3 805	---	951
	29 053 $	28 177 $	876 $	2 266 $

4. ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé par contrat de bail jusqu'au 30 juin 2000. Le solde de l'engagement suivant ce bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, s'établit à 8 008 $. Les paiements minimums exigibles au cours des trois (3) prochains exercices sont les suivants:

2000 - 6 776; 2001 - 1 232 $

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

ANNEXE 1 - FRAIS D'ADMINISTRATION	1999	1998
Honoraires de gestion	55 000 $	56 038 $
Honoraires du président	10 000	---
Salaires et avantages sociaux	---	2 468
Frais de bureau	4 124	2 256
Timbres et impression	2 584	7 214
Frais de représentation et déplacement	3 944	5 044
Loyer	6 686	7 431
Télécommunications	2 815	3 345
Assurances	453	490
Taxes	2 032	2 551
Cotisation et abonnement	2 984	3 839
Intérêts et frais bancaires	76	213
Amortissement des immobilisations	1 390	1 389
	92 088 $	92 278 $

ANNEXE 2 - COMITÉS		
Inspection professionnelle	3 073 $	483 $
Syndic et discipline	1 408	---
Équivalence	---	55
Promotion	3 669	1 325
Directorat et laboratoire	6 933	3 981
	15 083 $	5 844 $